

Extrait des délibérations
Conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes
du 16 février 2018

n° 01 – D 16.02.2018

L'an deux mil dix-huit, le seize février à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2018

Membres présents : LEVY Patrick, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, VUILLEZ Jean-Philippe, FILIPPI Lionel, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, BERTRAND Alan,

Membres représentés : CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à CARON-FASAN Marie-Laurence), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), RACHIDI Walid (procuration à COURTOIS Hervé), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUILLON Joris (procuration à BONNET Augustin), HABFAST Claus (procuration à LEVY Patrick), Edith BOLF (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), LOUIE France-Dominique (procuration à FILIPPI Lionel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2018 en annexe;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 26 janvier 2018.

Membres en exercice	36
Membres présents	16
Membres représentés	8
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2018.

Publié le : 02.03.18
Transmis au Rectorat le :
02.03.18

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 février 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2018

Membres présents : BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LEBARBE Thomas, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, BARBIER Emmanuel, FILIPPI Lionel, CHAZE-MAGNAN Ludivine, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, SOTO Orianna, ROUILLON Joris, BONNET Augustin, BOLF Edith, VIANNET Sylvie.

Membres représentés : VUILLEZ Jean-Philippe (procuration à COURTOIS Hervé), MARTENS Kirsten (procuration à LBATH Ahmed), MARTIN-MERCIER Sylvie (procuration à BOLF Edith), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), BORRAS Isabelle (procuration à BARBIER Emmanuel), KAFAI Mitra (procuration à GUINET Eric), MABED Abdelmalek (procuration à FORESTIER Gérard), HABFAST Claus (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), GARNIER Jocelyne (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

Information sur la désignation des chargés de mission

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 11 et 18 décembre 2017

3. Affaires institutionnelles

3.1. Désignation de vice-présidents fonctionnels

- Vice-président en charge de la présidence du conseil académique restreint
- Vice-président Formation Continue
- Vice-président Orientation/Insertion Professionnelle

- Vice-président Développement des Sciences Humaines et sociales

- 3.2. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'UGA
- 3.3. Statuts de composante (IUT 1, DLST)
- 3.4. Désignation d'un représentant de l'UGA pour siéger au sein du Conseil d'Orientation du GIP ADUDA

4. Affaires financières

- 4.1. Marché public de service de restauration pour l'Ecole de Physique des Houches
- 4.2. Marché public relatif aux monographies et périodiques, français et étrangers, et de ressources numériques françaises et étrangères - Lots 1, 2, 3, 4 et 5

5. Ressources humaines

Montant de la rémunération, temps de travail et droits à congés des apprentis UGA

6. Questions diverses

1. Informations

Information sur la désignation des chargés de mission

M. LOUVET précise que les missions de M. GRAFF en qualité de chargé de mission développement durable ont pris fin. Il est envisagé de confier ces missions à M. PROTASSOV dans le cadre de la vice-présidence en charge des ressources et du développement, en lien avec les services de la COMUE et des autres acteurs du site.

M. LOUVET ajoute qu'il est mis un terme à la mission de M. Markowicz à sa demande. Une nouvelle organisation de cette mission est à l'étude.

En outre, il indique que les missions de Mme BAURENS en qualité de chargée de mission égalité seront désormais rattachées au domaine des ressources humaines et non plus à la présidence.

M. LOUVET présente ensuite la liste des chargés de mission.

M. COURTOIS remarque qu'il serait opportun de préciser dans l'intitulé de la charge de mission, que le domaine de la physique et de l'ingénierie figure également dans les missions de Mme SOCQUET.

En outre, il souhaite savoir si la fonction de chargé de mission premiers cycles et interdisciplinarité aujourd'hui vacante sera à nouveau occupée. En effet, il considère que dans le contexte actuel, il s'agit d'un sujet important qui doit faire l'objet d'un travail spécifique.

M. LOUVET répond que M. LEVY, qui n'a pas pu assister au conseil d'administration, reviendra sur cette question lors de la prochaine séance.

2. Approbation du compte-rendu des séances du conseil d'administration du 11 et 18 décembre 2017

M. FORESTIER souhaite que ses propos soient précisés dans le compte-rendu du 18 décembre 2017, concernant l'attribution de l'IFSE aux agents de catégorie B et C. Ainsi, il souhaiterait qu'une réflexion sur l'encadrement intermédiaire des agents de catégorie A soit engagée.

Après avoir pris en considération cette demande, il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 11 et 18 décembre 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	18
Membres représentés	9
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 11 et 18 décembre 2017.

3. Affaires institutionnelles

3.1. Désignation de vice-présidents fonctionnels

M. LOUVET précise que les candidats sont proposés par M. LEVY, président de l'Université Grenoble Alpes, dans la continuité du mandat de Mme DUMASY. Il présente les candidats.

M. BERNARD comprend la démarche consistant à assurer une continuité au niveau des personnes occupant ces fonctions. Toutefois, il fait remarquer que sur 15 vice-présidences, seules deux sont attribuées à des femmes, ce qui est très faible et s'avère même incongru dans le paysage universitaire contemporain dont les pratiques en matière de parité sont partout bien meilleures. Aucune des vice-présidences fonctionnelles n'est de surcroît occupée par une femme. Grenoble doit être la seule université française où l'on a régressé en matière de parité hommes / femmes dans la composition des équipes présidentielles, y compris par rapport à ce qu'elles étaient dans chacune des universités ayant fusionné il y a un peu plus de deux ans.

M. LOUVET indique que ces propositions de candidatures sont effectuées dans le cadre de la continuité du mandat de Mme DUMASY. Cela avait été pensé ainsi, la présidence de l'établissement était alors occupée par une femme.

Il est ensuite procédé aux votes.

Les résultats sont les suivants :

1) *Monsieur GOYET Francis au poste de vice-président en charge de la présidence du conseil académique restreint :*

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	21
Voix défavorables	2
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	5

Au regard des votes, Monsieur GOYET Francis est élu vice-président en charge de la présidence du conseil académique restreint de l'Université Grenoble-Alpes.

2) *Monsieur ODDON Marc au poste de vice-président en charge de la formation continue :*

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	19
Voix défavorables	5
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	4

Au regard des votes, Monsieur ODDON Marc est élu vice-président en charge de la formation continue de l'Université Grenoble-Alpes.

3) *Madame AUBERT Joëlle au poste de vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle :*

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	22
Voix défavorables	3
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	3

Au regard des votes, Madame AUBERT Joëlle est élue vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle de l'Université Grenoble-Alpes.

4) *Monsieur MENISSIER Thierry au poste de vice-président en charge du développement de la recherche en sciences humaines et sociales :*

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	17
Voix défavorables	9
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2

Au regard des votes, Monsieur MENISSER Thierry est élu vice-président en charge du développement de la recherche en sciences humaines et sociales de l'Université Grenoble-Alpes.

3.2. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au président de l'UGA – **Point reporté**

M. LOUVET explique que l'objectif est d'apporter quelques modifications à la délégation de pouvoir accordée à Mme DUMASY lors de son mandat afin d'alléger les séances du conseil d'administration de toute une série de décisions opérationnelles, répétitives et à faible enjeu et ainsi de laisser plus de temps aux discussions stratégiques.

Toutefois, comme le texte proposé n'a pas pu intégrer, faute d'un retour tardif, les remarques du rectorat quant à des évolutions règlementaires et n'a pas été discuté en commission des finances, M. LOUVET propose que ce point soit reporté.

M. BERNARD fait remarquer qu'il est envisagé de faire un retour de la délégation devant le conseil d'administration « dans les meilleurs délais ». Cette notion lui apparaît trop vague. Il suggère qu'une fréquence plus précise soit indiquée comme c'était le cas dans l'ancienne délégation.

M. LEBARBE propose qu'un point sur les actes signés dans le cadre de cette délégation soit effectué à chaque séance du conseil d'administration.

M. LOUVET répond que le souhait d'information du conseil d'administration est légitime. Cependant, le nombre d'opérations signées dans ce cadre est considérable. Présenter une synthèse à chacune des séances du conseil d'administration suppose un travail de préparation conséquent pour les services et difficile à réaliser et cela risque de « surcharger » les CA qui ont vocation à porter sur les questions plus stratégiques. En revanche, il prend note de la proposition de M. BERNARD et modifiera la nouvelle proposition pour garantir un retour au moins une fois par an.

M. GUINET remarque que les montants des délégations accordées représentent une part non négligeable du PRE. Avec une telle délégation, il lui semble difficile de suivre l'évolution des sommes dépensées.

M. LOUVET se propose de rediscuter du projet de délégation dans le détail, notamment à la lumière de toutes ces remarques, lors de la prochaine commission des finances avant de repasser devant le conseil.

3.3. Statuts de composante (IUT 1, DLST)

M. LOUVET explique que dans le cadre d'un travail d'harmonisation, des normes communes ont été définies pour les statuts des composantes de l'Université Grenoble Alpes. Un groupe de travail spécifique a été réuni à ce sujet.

M. BARBIER s'interroge concernant la parité lors des élections des conseils de composante. Il remarque qu'il n'a pas été prévu de quotité de représentation de chaque sexe. Il souhaite savoir s'il est possible de fixer un taux de représentation minimum. En outre, il regrette que le mandat du directeur de composante ne puisse pas être renouvelable au-delà de 2 fois.

Mme FAIVRE indique que le législateur impose le respect d'une obligation de parité pour la désignation des personnalités extérieures. Concernant les membres élus, il existe une obligation d'alternance femme/homme lors de la constitution des listes de candidats.

M. MIEL ajoute que ce sont les textes réglementaires qui imposent la limitation du renouvellement du mandat du directeur.

Mme PAPA souhaite savoir dans quelle mesure le conseil de composante « *propose la qualification des emplois des personnels enseignants-chercheurs, BIATSS et personnels contractuels sur la base des orientations en formation de la composante et de l'établissement* » comme indiqué dans l'article 12 des statuts du DLST.

De plus, elle considère qu'il serait opportun que le comité technique soit informé lors des modifications des statuts.

M. LOUVET indique que d'une manière générale, le conseil de composante est consulté avant de profiler les emplois. Il s'agit simplement d'une qualification de l'emploi selon le besoin et l'organisation des services de la composante.

M. BENELLE précise que lorsqu'il n'y a pas de modification structurelle du service, ce qui est le cas en l'espèce, les modifications des statuts ne requièrent pas l'avis du comité technique. Toutefois, il pourra en être informé à l'avenir.

Il est ensuite procédé au vote.

Pour les statuts du DLST, le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Au regard des votes, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les statuts du DLST ainsi présentés.

Pour les statuts de l'IUT1, le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Au regard des votes, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les statuts de l'IUT1 ainsi présentés.

3.4. Désignation d'un représentant de l'UGA pour siéger au sein du Conseil d'Orientation du GIP ADUDA

M. LOUVET indique que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de L'Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche (ADUDA) regroupe notamment les conseils départementaux de la Drôme et de l'Ardèche, la ville de Valence et les établissements universitaires présents à Valence et en Drôme-Ardèche (UGA, Grenoble-INP et la COMUE UGA). Sa mission principale est l'implantation de nouvelles filières d'enseignement supérieur et le développement de la vie universitaire en Drôme-Ardèche.

M. PELURSON anciennement vice-président en charge du site de Valence représentait l'UGA au sein du Conseil d'Orientation du GIP. Il est donc proposé que ce soit M. SARRAZIN, nouveau vice-président du site de Valence qui le remplace.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil d'administration de désigner un représentant de l'UGA en la personne de Monsieur Philippe SARRAZIN pour siéger au sein du Conseil d'Orientation du GIP ADUDA.

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	5

Au regard des votes, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la désignation de Monsieur Philippe SARRAZIN pour siéger au sein du Conseil d'Orientation du GIP ADUDA.

4. Affaires financières

4.1. Marché public de service de restauration pour l'Ecole de Physique des Houches

M. LOUVET présente le marché.

M. LBATH ajoute que la commission des finances a émis un avis favorable sur ce point.

Mme BOLF remarque que le montant affiché est hors taxe.

M. LOUVET explique que la composante concernée par le marché est rattaché à la recherche et que ces activités sont soumises à la TVA. Ainsi, la TVA induite sur les prestations de ce marché est-elle récupérable

Il est ensuite procédé au vote.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'accord-cadre relatif au marché public de restauration pour l'Ecole de Physique des Houches avec ASCANIS dans les conditions ainsi présentées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Au regard des votes, le conseil d'administration approuve l'accord-cadre relatif au marché public de restauration pour l'Ecole de Physique des Houches avec ASCANIS dans les conditions présentées.

4.2. Marché public relatif aux monographies et périodiques, français et étrangers, et de ressources numériques françaises et étrangères - Lots 1, 2, 3, 4 et 5

M. LOUVET présente les différents lots concernés par le marché. Il précise qu'un fournisseur par lot a été retenu.

M. LBATH ajoute que la commission des finances a émis un avis favorable sur ce point.

Sans remarque particulière des administrateurs, il est procédé au vote.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les accords-cadres portant sur les lots 1, 2, 3, 4 et 5 relatifs à l'achat de monographies et périodiques, français et étrangers, et de ressources numériques françaises et étrangères dans les conditions ainsi présentées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Au regard des votes, le conseil d'administration approuve les accords-cadres portant sur les lots 1, 2, 3, 4 et 5 relatifs à l'achat de monographies et périodiques, français et étrangers, et de ressources numériques françaises et étrangères dans les conditions présentées.

5. Ressources humaines

Montant de la rémunération, temps de travail et droits à congés des apprentis UGA

Mme DESPLANQUES indique que ce point a recueilli les avis favorables du comité technique et de la commission des finances.

Elle précise qu'à ce jour, l'établissement compte 19 apprentis, financés sur les ressources des composantes d'accueil et de l'établissement et principalement recrutés par la DGDSI et les IUT. Elle indique que cette opération a été inscrite au budget 2018 et présentée lors de la campagne d'emplois 2018.

M. GUINET rappelle les indications données lors du comité technique. Il indique qu'il a été fait remarqué que le guide de l'apprentissage dans la fonction publique préconise d'appliquer les modalités de travail des personnels de l'établissement aux apprentis. Un choix différent a été fait au niveau de l'UGA, ce qui engendre beaucoup de différence.

Mme DESPLANQUES indique que les modalités proposées sont favorables aux apprentis. De plus, ce domaine reste très encadré.

Mme CHAZE MAGNAN s'interroge sur l'impact de ces 19 contrats sur la masse salariale de l'établissement.

Mme DESPLANQUES répond qu'il n'y a pas d'impact sur la masse salariale, sauf sur les emplois BOE (5 par an). Pour le moment, l'établissement n'a aucun recul pour juger de l'attrait du dispositif au regard de la communication réalisée. Elle précise que les contrats qui seront conclus au-delà des 19 présentés seront financés par les structures d'accueil.

Il est procédé au vote.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le montant de la rémunération, le temps de travail et les droits à congés des apprentis UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	9
Nombre de votants	28
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2

Au regard des votes, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le montant de la rémunération, le temps de travail et les droits à congés des apprentis UGA.

7. Questions diverses

M. BENELLE signale qu'une trentaine d'effractions ont été enregistrées sur des véhicules stationnés sur le campus universitaire. Il indique que les gardes du campus, la police municipale de Saint-Martin-d'Hères et la police nationale sont mobilisés. Il précise qu'un mail appelant à la vigilance sera envoyé aux personnels.

M. BENELLE indique également que le démontage d'antennes relais dans le cadre de la destruction de la tour ARPEJ a fortement dégradé le réseau 3G/4G sur le campus. Des discussions avec l'opérateur Orange vont être menées pour trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 10 heures 30.